

# CONSEIL SUPERIEUR D'HYGIENE PUBLIQUE DE FRANCE

---

*Section des Eaux*

---

**SEANCE DU 7 MAI 2002**

---

## **DEMANDE DE CLASSEMENT DE LA COMMUNE DE LECTOURE EN STATION HYDROMINERALE**

---

### **AVIS**

---

Le Conseil supérieur d'hygiène publique de France, son rapporteur entendu et après discussion, considérant :

- le sursis à statuer émis lors de sa séance du 17 mars 1998,
- l'achèvement de l'instauration des périmètres de protection du captage d'eau destinée à la consommation humaine de la commune et leur inscription imminente aux Hypothèques,
- les informations relatives au fonctionnement et à l'efficacité de la station d'épuration d'Auch,

émet un avis favorable à la demande de classement de la commune de Lectoure en station hydrominérale.

**COPIE CONFORME**